

La Confédération doit faire plus pour la protection des minorités religieuses

Trois conseillers nationaux du PEV, PS et UDC déposent dans le cadre de la session d'automne en cours 4 interventions sur le thème de la liberté de religion et la protection des minorités religieuses. Les massacres récents de chrétiens et de yazidis en Irak et en Syrie et la discrimination mondiale croissante envers les minorités religieuses en sont la cause. Les motionnaires requièrent que le Conseil Fédéral agisse plus pour leur protection.

Plus de protection pour les minorités religieuses

La liberté de religion est un des droits de l'homme fortement mis sous pression au cours des dernières années. Le Conseil fédéral est donc mandaté au moyen de trois motions et d'un postulat, afin de s'engager de manière plus intensive pour la protection des minorités religieuses et autres minorités. « Pour cela, il faut mettre en œuvre les instruments existants comme l'aide humanitaire et la coopération pour le développement et les utiliser de manière plus ciblée pour permettre d'atteindre cet objectif », propose le Conseiller national Philipp Hadorn (PS). La Conseillère nationale du PEV Marianne Streiff est convaincue que la Suisse a, en tant que membre de nombreuses organisations internationales, la possibilité d'exercer l'influence nécessaire. Le motionnaire Erich von Siebenthal (UDC) requiert plus de moyens pour renforcer les minorités religieuses et une coopération plus intensive avec les acteurs de la société civile. Toutes les motions se réfèrent à l'art.54 de la Constitution, qui charge la Confédération de contribuer dans ses relations internationales au respect des droits de l'homme. Pourtant, le Conseil fédéral et l'administration n'agissent que de manière isolée pour remplir cette mission constitutionnelle. Cela est en disproportion flagrante avec la situation préoccupante dans laquelle se trouvent beaucoup d'États. Des nouvelles choquantes accablent chaque jour le bilan de la persécution des minorités. C'est pourquoi, les motionnaires estiment qu'il est essentiel que le Conseil fédéral et l'administration deviennent actifs et thématisent systématiquement la protection des minorités religieuses.

Liberté de religion sous pression

La Conseillère nationale PEV Marianne Streiff relève dans sa motion qu'à ce jour 168 États ont ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte ONU II) du 16 décembre 1966. Ils sont ainsi dans l'obligation de s'engager pour la liberté de religion de leurs citoyens et citoyennes. « Pourtant, la liberté de religion est foulée au pied dans de nombreux pays. Également parmi les États signataires du Pacte ONU II », constate Marianne Streiff. Le postulat du Conseiller national Erich von Siebenthal (UDC) requiert par conséquent un rapport sur la situation des minorités religieuses dans le monde. « Il ne s'agit pas uniquement des attaques actuelles sur les chrétiens et les yazidis en Irak et en Syrie, mais également des régimes totalitaires comme la Corée du Nord où les chrétiens sont persécutés de manière systématique depuis de nombreuses années », souligne Erich von Siebenthal. La persécution pour des raisons religieuses est en progression dans tout le monde et il est urgent d'agir. Siebenthal demande dans son postulat, que le Conseil fédéral présente les mesures qu'il peut prendre en matière de politique extérieure et de politique de développement afin de contrer le non-respect des droits de l'homme par la persécution religieuse.

Berne, le 25 septembre 2014

Pour tout renseignement:

Conseillère nationale Marianne Streiff-Feller (PEV): 079 664 74 57

Conseiller national Philipp Hadorn (PS): 079 600 96 70

Conseiller national Erich von Siebenthal (UDC): 078 856 12 40
